



## Commune d'Auboranges

### Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire

du jeudi 13 décembre 2018 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

---

Présidence : M. Christophe Jaccoud, Syndic  
Secrétaire : Mme Françoise Sonney  
Scrutateurs : MM. André Vocat et Jacques Modoux  
Citoyennes et citoyens présents : 22  
Citoyens excusés : Mme Valérie Wüthrich  
M. et Mme David et Virginie Philippe  
M. Patrick Bertschy

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 mai 2018
2. Budget 2019
  - 2.1 Fonctionnement
  - 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
3. Adhésion à l'Association des « Pompiers Glâne-Sud » et adoption des statuts
4. Divers

Au nom du conseil communal, **Monsieur le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°48 du 30 novembre 2018, par un affichage au pilier public et par un avis tous ménages. Il nomme les scrutateurs et déclare l'assemblée ouverte.

Monsieur le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Syndic prie l'assemblée d'observer quelques instants de silence en mémoire de Monsieur Jean-Pierre Milesi, décédé le 24 juillet 2018, à l'âge de 82 ans.

#### 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 mai 2018

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**VOTE** : le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Madame Françoise Sonney, pour sa rédaction.

Votants	22	Abstention	0	Majorité	12	Oui	22	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2. Budget 2019

### 2.1 Fonctionnement

La parole est donnée à **Madame Myriam Desarzens Besson** qui présente le budget 2019 bouclant avec une perte de Fr. 66'607.00, soit un excédent de charges par rapport aux recettes de 4,996 %. Elle relève que les charges liées, les charges autofinancées et les mouvements non financiers représentent une part de 88% du budget. Les charges restantes relevant de la compétence communale sont de l'ordre de Fr. 172'200.00 (12% du budget). Elles concernent l'administration générale, la conciergerie, le chauffage de l'école, l'entretien des bâtiments, les dons et les dépenses particulières pour 2019, soit la pose de toiles UV à l'école, l'achat d'un radar smiley et d'un défibrillateur et les travaux relatifs à l'étanchéité des escaliers de l'abri PC.

**Monsieur Philippe Besson** apporte quelques commentaires et indique que les charges liées ont subi une augmentation de 47 % entre les budgets 2017 et 2019, passant de Fr. 850'000.00 à Fr. 1'250'000.00. La cause en est les différentes clés régissant la répartition des charges entre les communes.

- Clé cantonale : basée sur la population légale ; s'applique notamment pour les charges de l'enseignement, des EMS, etc.
- Clé glânoise : basée pour 40 % sur la population légale et 60 % sur la capacité financière (100 % impôt cantonal) ; s'applique notamment pour les charges du CO, de l'ABMG, du RSG, des curatelles.
- Clé Glâne-Sud : identique à la clé glânoise, mais avec une répartition entre les communes de la Glâne-Sud uniquement (depuis Ursy vers le sud), pour les charges relatives aux pompiers.
- Clé intercommunale : clé glânoise pondérée par le nombre d'élèves pour les charges de l'école primaire (ACER) et de la salle polyvalente.
- Péréquation des ressources : basée sur la moyenne de la capacité financière de trois années antérieures.

La péréquation a été introduite en 2010 et il était question à ce moment-là de recevoir Fr. 60'000.00 alors qu'en 2019, nous aurons à payer Fr. 147'000.00, ce qui représente un écart de Fr. 210'000.00. L'année 2016, qui fut excellente grâce à des recettes exceptionnelles, influera dans le calcul de la péréquation jusqu'en 2021, et si l'année 2019 est également bonne, l'effet s'en fera ressentir jusqu'en 2025.

Monsieur Philippe Besson ajoute que les charges sont en hausse constante et que la commune de Siviriez a perdu son important contribuable, ce qui modifie les répartitions entre les communes glânoises. De plus, les charges des importants investissements de l'ordre de Fr. 220 mio, acceptés par les glânois, vont désormais grever les budgets.

Du côté des recettes, l'équilibre est fragile. En effet, seuls 3 contribuables paient le 58% des impôts ordinaires, tandis que 165 contribuables participent au solde de 42%. En conclusion, une augmentation de la côte d'impôts est prévisible dès 2020.

#### Questions de l'assemblée

**Monsieur Patrick Blot** demande si l'on connaît la mesure de cette augmentation d'impôt, mais **Monsieur le Syndic** indique que c'est encore trop tôt pour avancer un chiffre, tout en rappelant que la moyenne du district est de 88%. **Monsieur Philippe Besson** ajoute que la cote maximale est de 125%.

**Monsieur Pierre Perrenoud** est très surpris de la hausse des charges, par exemple dans le chapitre de l'enseignement. **Monsieur le Syndic** explique l'influence de nouvelles lois qui entrent en vigueur ; dans le cas de l'enseignement, la nouvelle loi scolaire induit des charges supplémentaires, telles que celles des transports qui ne seront plus pris en charge par l'Etat. A cela s'ajoute les effets de la clé glânoise précédemment expliqués.

**Monsieur Bertrand Crausaz** propose d'augmenter le taux d'impôts par étapes, en prévision des charges supplémentaires, mais le vœu du conseil communal est de conserver aussi longtemps que possible le taux de 50 %, selon Monsieur le Syndic. **Monsieur Patrick Daehler** ajoute que l'on ne peut pas capitaliser des fonds pour financer le fonctionnement, contrairement aux investissements. **Monsieur le Syndic** confirme que de nombreux besoins sont survenu simultanément en Glâne, d'où les importants investissements consentis, et que les autres projets, tels que l'école centralisée à Promasens et l'agrandissement de la VOG, ne figurent pas encore dans le budget.

Il n'y a plus de question ou de remarque de la part de l'assemblée et **Monsieur le Syndic** cède la parole à la Commission financière.

## 2.2 Rapport de la commission financière et approbation

**Monsieur Bertrand Décotterd** présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 4 décembre 2018.

La Commission financière a constaté un résultat déficitaire de Fr. 66'607.00, juste en dessous des 5 %, ainsi que le maintien du taux d'impôt à 50%. Trois préoccupations, qui conduiront à une augmentation du taux d'impôts ces prochaines années, sont relevées :

- La bonne situation financière de la commune a un effet péjoratif sur les répartitions des charges liées, au travers des différentes clés appliquées et donc les charges sont en hausse.
- Une grande part des rentrées fiscales ne repose que sur quelques contribuables, pour le bénéfice de tous.
- Le financement des investissements au niveau du district et de la commune va augmenter les charges dès 2019.

La Commission financière remercie le conseil communal et la boursière pour la préparation du budget qu'elle soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

**Monsieur le Syndic** remercie la Commission financière pour son travail et son rapport, ainsi que Madame Myriam Desarzens Besson pour l'élaboration du budget et Monsieur Philippe Besson pour l'explication des chiffres. Il soumet le budget 2019 à l'approbation de l'assemblée.

**VOTE** : le budget de fonctionnement 2019 est accepté à l'unanimité.

Votants	22	Abstention	0	Majorité	12	Oui	22	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 3. Adhésion à l'Association des « Pompiers Glâne-Sud » et adoption des statuts

Les statuts de la nouvelle association des « Pompiers Glâne-Sud » ont été publiés sur le site internet de la commune et **Monsieur Philippe Besson** a choisi d'orienter sa présentation sur l'aspect

historique et évolutif du corps des sapeurs-pompiers, tout en restant disponible pour toute question en lien avec le contenu des statuts.

Dès 2007 a été créée une entente intercommunale sous le nom de CSPI Glâne-Sud, comptablement un sous-chapitre de la Commune d'Ursy. Puis la loi Ecalex a été acceptée en votation et elle est entrée en vigueur, par étapes, à partir du 01.08.2018. D'ici neuf mois, sa partie organisationnelle et opérationnelle sera mise en place. L'ECAB a dressé une carte des risques et a défini les bases principales de départ qui passeront de 68 casernes actuellement à 35-39 bases. Pour la Glâne-Sud, une seule est prévue et elle sera créée à Rue, près du terrain de foot. Il s'agit de saisir cette chance de pouvoir construire cette nouvelle caserne en bénéficiant de subventions qui disparaîtront d'ici un an. De plus, l'ECAB pourrait choisir les véhicules d'intervention et les fournir à l'avenir.

L'association « Pompiers Glâne-Sud » sera autonome dans sa gestion, avec l'aval de toutes les communes membres et son siège sera à Rue, là où sera construite la caserne. En conclusion, il s'agit donc de modifier la structure et de profiter des subventions disponibles.

En réponse aux questions de l'assemblée, **Monsieur Philippe Besson** confirme qu'il n'y aura pas de modification de l'effectif du corps des sapeurs-pompiers qui resteront des miliciens. Toutefois, la période d'astreinte sera étendue. Il ne s'agit pas d'un report de charges ou de mission de l'Etat vers les communes mais d'une évolution dans ce qui touche aux bâtiments et aux véhicules. Du point de vue financier, la structure en association ne générera pas de coût supplémentaire. Quant à la construction du bâtiment, elle est estimée à un peu plus de Fr. 3 mio à amortir sur 33 ans. Les loyers payés actuellement couvriront les frais de fonctionnement de la nouvelle caserne qui devrait être terminée en 2021. Ainsi, les coûts devraient donc apparaître dans les comptes 2022. Le règlement communal devra être adapté, afin que la taxe couvre les charges.

**Monsieur Pierre Perrenoud** demande qui répond au 118. **Monsieur Eric Dénervaud** répond que c'est la centrale de Fribourg (CEA) qui alerte les pompiers en fonction du lieu d'où provient l'appel. Actuellement, les pompiers partent en intervention depuis Ursy et le centre de renfort d'Oron s'engage simultanément.

Il n'y a plus de question. **Monsieur le Syndic** soumet à l'approbation de l'assemblée l'adhésion de la commune à la nouvelle association « Pompiers Glâne-Sud » et ses statuts.

**VOTE** : l'assemblée accepte à l'unanimité.

Votants	22	Abstention	0	Majorité	12	Oui	22	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

**Monsieur le Syndic** remercie l'assemblée pour son vote de confiance, à transmettre comme tel aux pompiers en reconnaissance de leur engagement.

#### 4. Divers

##### Gestion des déchets

**Monsieur Patrick Daehler** revient sur la nouvelle gestion des déchets. En effet, les plastiques ménagers ne sont plus collectés à la déchetterie d'Oron, en raison d'une loi fédérale et d'une augmentation des coûts de recyclage. Deux solutions se présentaient alors : soit les plastiques ménagers étaient récoltés dans les sacs taxés, soit il y avait possibilité d'utiliser le compacteur, dans lequel peuvent aussi être déposées les ordures ménagères. Le conseil communal a dès lors

retenu cette deuxième option et a renoncé au ramassage des sacs taxés, pour ne pas financer deux systèmes différents.

**Monsieur Pierre Perrenoud** avoue son incompréhension, étant donné qu'un nouveau centre de tri du plastique a été créé à Grandson, avec des bennes gratuitement à disposition.

**Monsieur Patrick Daehler** rappelle que nous sommes locataires de la déchetterie d'Oron et que nous ne prenons pas part aux décisions. De plus, cette nouvelle situation règle le différend entre vaudois et fribourgeois et la taxe au poids et au volume. **Monsieur le Syndic** ajoute que presque tout le monde se rend à Oron et l'accès au compacteur est très pratique.

**Monsieur Francis Déneraud** s'enquiert d'une solution pour le ramassage des déchets récoltés dans les containers et **Monsieur Benedikt Wüthrich** informe qu'un accord privé peut être conclu avec l'entreprise Corboz-Dewarrat pour un ramassage à la demande (coûts par ramassage et poids des déchets).

**Monsieur Patrick Daehler** précise encore que les déchets déposés seront facturés par la commune, contrairement aux communes d'Oron et de Chapelle qui utilisent des cartes à prépaiement. **Monsieur le Syndic** complète en indiquant que chaque citoyen peut consulter son compteur avec le lien présent sur le site internet de la commune.

En réponse à **Monsieur Alexandre Griesser**, **Monsieur Patrick Daehler** rappelle qu'il s'agit d'un compte autofinancé et que la suppression du ramassage n'entraîne pas une diminution de la taxe des déchets.

**Madame Minka Vocat** se préoccupe des personnes âgées ou non mobiles qui ne pourraient pas se déplacer à la déchetterie. **Monsieur le Syndic** reconnaît que rien n'a été mis en place pour le moment, mais chacun peut s'annoncer en cas de besoin et une solution sera trouvée au cas par cas.

#### Copeaux à disposition

**Monsieur le Syndic** annonce que le solde de copeaux non utilisés lors des corvées est à la disposition des citoyens intéressés.

#### Conciergerie

**Monsieur le Syndic** rappelle que le poste de concierge est vacant, selon le tous ménages envoyé et que les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 15 décembre 2018.

#### Taille des haies

Suite à la campagne de sensibilisation lancée à la fin de l'été sur les distances à respecter en bordure de routes communales, **Monsieur Benedikt Wüthrich** a pu constater, lors des corvées, que les habitants avaient bien joué le jeu et il les en remercie.

#### Fibre optique

Suite à la séance d'information et à l'issu du délai, le quota nécessaire pour le déploiement de la fibre optique n'est pas atteint. **Monsieur le Syndic** informe qu'il manque, en effet, une dizaine de contrats pour que le raccordement se concrétise.

### Parole à l'assemblée

**Monsieur Bertrand Crausaz** déplore que l'horaire prévu pour l'inauguration de la Place de la Douane ne tienne pas compte des agriculteurs et de leurs activités. **Monsieur le Syndic** en convient mais il n'est pas chose aisée de trouver l'équilibre pour tous ; les agriculteurs sont les bienvenus pour le souper.

**Madame Aude Echenard** s'inquiète de la sécurité sur la Route du Moulin, en raison des véhicules qui passent à gauche du giratoire, en descendant, et qui montent sur les trottoirs sans égard pour les usagers. **Monsieur le Syndic** précise qu'il ne s'agit pas réellement d'un giratoire, mais d'un tourne-char avec priorité de droite. Bien évidemment, les piétons se trouvant sur les trottoirs sont prioritaires et il regrette ces incivilités.

La parole n'est plus demandée par l'assemblée et **Monsieur le Syndic** rappelle l'invitation à l'inauguration de la Place de la Douane et son horaire de ce samedi 15 décembre 2018 : dès 16h00 aura lieu la bénédiction des croix, suivie d'un accueil à la Place de la Douane où aura lieu la partie officielle et l'illumination de la place à 18h00. Un apéritif sera ensuite offert, avant la dégustation de la fondue dès 19h30. Cette fête marque la fin officielle des travaux qui sont les plus importants et les plus visibles réalisés dans le village. Il rappelle qu'il est encore possible de déposer les factures qui seront payées le 19 décembre prochain de 19h00 à 19h45, en même temps que les bourses d'étude.

**Monsieur le Syndic** clôt l'assemblée à 21h45 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous et en donnant rendez-vous à l'assemblée pour l'inauguration de ce samedi. Il termine en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 26 décembre 2018

La secrétaire

Le Syndic